

U^{de}M

guide du candidat étranger 2014-2015



Le présent guide s'adresse aux personnes de l'extérieur du Canada désireuses d'entreprendre des études à l'Université de Montréal. Il contient de nombreux renseignements sur l'admission, l'inscription, les droits de scolarité, l'aide financière, les formalités d'entrée et de séjour au Canada et donne un aperçu de la vie à Montréal. L'information figurant dans cette brochure peut être modifiée sans préavis, notamment au chapitre de l'aide financière. Dans certains cas, ces renseignements sont complétés par des règles propres aux départements et facultés.

Ce document est réalisé conjointement par le Bureau des étudiants internationaux, le Bureau des communications et des relations publiques, le Registrariat, la Faculté des études supérieures et postdoctorales et la Direction des relations internationales de l'Université de Montréal. Une version électronique est disponible sur le site www.bei.umontreal.ca.

Dans cette publication, la forme masculine est employée pour désigner aussi bien les femmes que les hommes et dans le seul but d'alléger le texte.

Août 2013



Frédéric Léveillé
BEI - Coordination

Kathleen Lennon, Faculté des études supérieures et postdoctorales; Sylvie Bonesso, Droits de scolarité; Rock Faulkner, Service de l'admission et du recrutement; Yves Guay, Direction des relations internationales et Anne Blanchette, Centre de communication écrite.

Collaboration

Bureau des communications et des relations publiques
Production

Christiane Beauregard
Illustrations

Table des matières

4	CALENDRIER UNIVERSITAIRE
5	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
5	Système scolaire québécois
6	Scolarité
6	Catégories d'étudiants
8	ADMISSION
8	Politique d'admission
9	Conditions d'admissibilité
11	Procédure d'admission
11	Documents requis
12	Documents officiels
12	Dates limites
13	Avis d'admission
13	Inscription
14	PROGRAMMES D'ÉCHANGES D'ÉTUDIANTS
14	Conditions de participation
14	Obligations et privilèges des participants
17	Modalités de participation
17	Rencontres d'information
18	DROITS DE SCOLARITÉ
19	Exemption des droits de scolarité supplémentaires
20	Païement des droits de scolarité
21	AIDE FINANCIÈRE
21	1 ^{er} cycle
21	2 ^e et 3 ^e cycles
24	Travail
25	ASSURANCE MÉDICALE
25	Exemption de la cotisation
26	Assurance complémentaire pour soins dentaires
26	École de langues
27	FORMALITÉS D'ENTRÉE ET DE SÉJOUR AU CANADA
27	Certificat d'acceptation du Québec
29	Visa d'entrée et permis d'études
31	PRÉPARATIFS DE DÉPART
31	Transfert de fonds
31	Douane et bagages
32	Formalités à l'arrivée
	Services aux étudiants
33	Logement temporaire
35	VIVRE À MONTRÉAL
35	Société québécoise
35	Langue
36	Climat
36	Vêtements
36	Logement
37	Types de logements
38	Nourriture
38	Coût de la vie
38	Budget type
39	ANNEXES
39	A. Coordonnées des organismes internationaux
40	Autres organismes
40	B. Équivalences par pays pour l'admission aux
	2 ^e et 3 ^e cycles



Calendrier universitaire

	Année 2013-2014	Année 2014-2015
Trimestre d'automne Fête du travail (congé) Début des cours Action de grâces (congé) Fin des cours et des examens	2 septembre 3 septembre 14 octobre 23 décembre	1 ^{er} septembre 2 septembre 13 octobre 23 décembre
Trimestre d'hiver Début des cours Congé de Pâques Fin des cours et des examens	7 janvier 18 au 21 avril 30 avril	7 janvier 3 au 6 avril 30 avril
Trimestre d'été* Journée nationale des Patriotes (congé) Fête nationale du Québec (congé) Fête du Canada (congé)	20 mai 24 juin 1 ^{er} juillet	18 mai 24 juin 1 ^{er} juillet

*L'horaire d'été varie d'une faculté à l'autre. Veuillez vous référer au calendrier de votre unité d'enseignement pour en savoir davantage.



Renseignements généraux

Héritière d'une longue tradition d'excellence, l'Université de Montréal est fréquentée par des milliers d'étudiants chaque année. Depuis plus de 125 ans, elle contribue à bâtir une société moderne, vibrante et ouverte sur le monde. Située dans un quartier où se côtoient diverses langues et communautés culturelles et dans une ville marquée par la dualité linguistique (le français et l'anglais y étant les principales langues d'usage), elle s'inscrit dans un contexte résolument nord-américain tout en ayant conservé de profondes racines européennes.

L'Université de Montréal compte 13 facultés, plus de 60 départements et 2 écoles affiliées: HEC Montréal et l'École Polytechnique. Avec plus de 283 programmes de premier cycle (baccalauréats, majeures, mineures, certificats, microprogrammes et modules de formation), plus de 381 programmes de 2^e et 3^e cycles, elle offre l'un des plus vastes choix de formations en Amérique du Nord.

L'Université compte en outre 300 groupes et centres de recherche ainsi que 27 instituts et hôpitaux affiliés, ce qui en fait le troisième pôle d'enseignement universitaire et de recherche du Canada. L'importance de l'Université s'est traduite notamment par l'accueil sur son campus de l'Institut de la statistique de l'UNESCO et du Centre des technologies de fabrication de pointe en aérospatiale du Centre national de recherches du Canada.

SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS

Le système préuniversitaire s'échelonne sur 13 ans. Les deux dernières années sont sanctionnées par le diplôme d'études collégiales (DEC), qui permet d'accéder à l'université. Le système universitaire est composé de trois cycles. Le 1^{er} cycle s'échelonne sur trois ou quatre années et conduit au baccalauréat (*bachelor*). Le 2^e cycle s'étend sur une ou deux années et mène le plus souvent à la maîtrise (*master*). Le 3^e cycle requiert en moyenne de quatre à cinq années d'études et conduit au doctorat (Ph. D.). Pour en savoir davantage sur le système scolaire québécois, veuillez consulter le site Web du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du gouvernement du Québec au www.mels.gouv.qc.ca.

Quelques définitions :

Programme

Ensemble de cours liés à une ou plusieurs disciplines. Un programme comporte généralement une série de cours obligatoires et des cours au choix.

Crédit

Le crédit est une valeur numérique correspondant à la charge de travail requise pour atteindre les objectifs d'un cours. Un crédit équivaut à 45 heures de travail, y compris le nombre d'heures passées en classe. Un cours comporte en général trois crédits.

Baccalauréat

Programme de 1^{er} cycle comportant un minimum de 90 crédits et s'échelonnant sur trois ou quatre années. Le baccalauréat du Québec s'apparente à la licence française et au *bachelor* américain. Il est possible d'obtenir un baccalauréat en combinant une majeure et une mineure ou en cumulant trois mineures (baccalauréat multidisciplinaire).

Majeure

Programme de premier cycle de 60 crédits échelonné sur deux ans. La majeure constitue la principale composante du baccalauréat multidisciplinaire et peut être sanctionné par un diplôme.

Mineure ou certificat

Programmes de premier cycle de 30 crédits d'une durée d'un an. Ces programmes peuvent être combinés entre eux ou avec une majeure pour former un baccalauréat.

Programmes de 2^e et 3^e cycles

Programmes de maîtrise et de doctorat, diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) et microprogrammes. Les exigences de chacun et les diplômes ou attestations auxquels ils donnent droit varient selon le champ d'études et la formation suivie.

SCOLARITÉ

L'année universitaire est divisée en trois trimestres : automne, hiver et été. Le trimestre d'automne va du début du mois de septembre à la troisième semaine de décembre. Le trimestre d'hiver commence dès la première semaine de janvier et se termine fin avril. Le trimestre d'été débute en mai et se termine à la fin juin ou à la fin août, selon les cours suivis. En règle générale, les étudiants du 1^{er} cycle s'inscrivent aux trimestres d'automne et d'hiver seulement. La durée d'un baccalauréat est d'au moins six trimestres (trois ans).

La plupart des étudiants à la maîtrise et au doctorat s'inscrivent à trois trimestres par année, y compris l'été, même si, dans la plupart des programmes, il n'y a pas de cours à suivre durant cette période. À la maîtrise, la scolarité minimale est de trois trimestres (un an), après quoi l'étudiant s'inscrit en rédaction de mémoire, le cas échéant.

La scolarité des programmes de 2^e cycle autres que la maîtrise est régie par des règlements particuliers et varie, selon les programmes, de un à quatre trimestres.

Au doctorat, la scolarité minimale est de six trimestres (deux ans), dont trois trimestres en résidence à temps plein à l'Université de Montréal (ou en un lieu autorisé par celle-ci). Avant la fin de sa scolarité, l'étudiant doit réussir un examen général de synthèse avant de pouvoir s'inscrire en rédaction de thèse.

CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS

Étudiant régulier

Toute personne inscrite à un certificat ou qui postule un diplôme ou un grade. L'étudiant étranger titulaire d'un certificat d'acceptation du Québec et d'un permis d'études des autorités canadiennes est tenu de s'inscrire à temps plein. Autrement, l'étudiant régulier peut s'inscrire à temps plein ou à temps partiel.

Étudiant visiteur et étudiant visiteur de recherche

L'étudiant visiteur et l'étudiant visiteur de recherche est l'étudiant inscrit à un programme dans une autre université ou dans un établissement de niveau universitaire et qui, en vue de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est accueilli par l'Université de Montréal. L'étudiant visiteur est admis et inscrit par l'Université de Montréal. Il est inscrit à un (des) cours ou à une activité pédagogique et est soumis au règlement pédagogique de l'Université de Montréal ainsi qu'à ses autres règlements. L'étudiant visiteur de recherche est admis pour une formation à la recherche et est inscrit par la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Il n'est inscrit à aucun cours ou activité pédagogique mais il est soumis à la réglementation de l'Université de Montréal.

<http://www.fesp.umontreal.ca/fr/les-programmes/programme-etudiant-visiteur-de-recherche.html>

Étudiant libre

L'étudiant libre s'inscrit à un ou plusieurs cours, mais ne postule ni diplôme ni grade. Pour être admissible au statut d'étudiant libre, il faut posséder une formation suffisante pour suivre le cours choisi.



POLITIQUE D'ADMISSION

Tout candidat qui n'est pas citoyen canadien ni résident permanent au Canada est considéré comme un candidat étranger. Puisque le baccalauréat du Québec est l'équivalent d'une licence, le candidat titulaire d'une licence dans une discipline donnée n'est généralement pas admissible au baccalauréat québécois offert dans la même discipline. Par exemple, une personne titulaire d'une licence en histoire n'est pas admissible au baccalauréat en histoire offert à l'UdeM. Pour accéder aux études de 2^e cycle (voir annexe B), il faut généralement posséder un baccalauréat (*bachelor*) ou son équivalent. Pour les études de 3^e cycle, il faut généralement être titulaire d'une maîtrise ou son équivalent (voir annexe B).

Les étudiants étrangers doivent compter de trois à six mois pour remplir toutes les formalités nécessaires à leur venue au Québec (y compris l'obtention du Certificat d'acceptation du Québec et un permis d'études). Si le délai pour obtenir les autorisations de séjour est jugé insuffisant, la demande d'admission pourra être reportée à un trimestre ultérieur.

Ordre des choix de programmes au 1^{er} cycle

On peut indiquer jusqu'à trois choix de programmes sur un même formulaire de demande d'admission. Ceux-ci doivent figurer par ordre de préférence, en commençant par le programme auquel on désire le plus être admis. Tous les choix de programmes sont étudiés parallèlement sans tenir compte de l'ordre indiqué. Une décision peut être rendue pour chaque choix inscrit. Cependant, dès qu'une personne est admise à un programme, sa candidature est automatiquement retirée des programmes auxquels elle a attribué un rang inférieur. Par exemple, une personne qui, dès le début du processus d'étude des dossiers, reçoit une réponse positive pour son premier choix de programme ne recevra pas de réponse à ses deuxième et troisième choix. Les choix de programmes figurant en tête de liste demeurent néanmoins à l'étude même si une personne est admise à un programme de rang inférieur. Ainsi, un candidat admis à son programme de deuxième choix ne recevra pas de réponse pour son troisième choix, mais son dossier demeurera à l'étude quant à son premier choix, pour lequel une décision sera rendue.

Si cette décision est positive, son dossier sera aussitôt fermé pour le deuxième choix auquel le candidat a été admis antérieurement.

Choix de programmes aux 2^e et 3^e cycles

Exceptionnellement, un étudiant peut faire deux choix de programmes pour le même trimestre. En pareil cas, les deux choix sont étudiés en parallèle et un avis est envoyé pour chacun des programmes. Il incombe alors à l'étudiant de faire son choix final.

Absence à une évaluation requise pour l'admission

Lorsqu'un candidat doit passer un examen, un test ou une entrevue pour l'admission, l'absence à une telle évaluation au moment fixé entraîne la fermeture de son dossier, à moins de justifier cette absence auprès de l'autorité compétente en présentant par écrit un motif valable dans les huit jours suivant la date de l'évaluation. Constituent un motif valable, des circonstances indépendantes de la volonté de l'étudiant, comme la force majeure, le cas fortuit ou une maladie grave attestée par un certificat médical. Une évaluation différée pourra alors avoir lieu.

Programmes d'études non contingentés (ou à accès non limité)

Le candidat étranger qui satisfait aux conditions d'admission et dont le dossier est jugé satisfaisant est admis aux programmes dont l'accès n'est pas limité.

Programmes d'études contingentés (ou à accès limité)

Les candidats étrangers dont le dossier est comparable à celui des candidats québécois peuvent être admis aux programmes dont l'accès est limité. Le nombre élevé de demandes d'admission à de tels programmes et la sélection rigoureuse qui en découle ont cependant pour effet de restreindre le nombre de places disponibles pour les candidats étrangers. De plus, seul le candidat étranger ayant obtenu une bourse d'une agence canadienne ou internationale est admissible en médecine dentaire et en sciences infirmières. Pour le programme de médecine dentaire, une entente avec la Faculté doit préalablement avoir été conclue. Pour être admissible en pharmacie, le candidat étranger doit bénéficier d'une bourse accordée par une agence canadienne ou internationale ou d'une bourse de son gouvernement, qui aura conclu une entente avec l'Université de Montréal. En optométrie, il faut en outre provenir d'un pays ou d'un établissement avec lesquels l'Université a conclu une entente officielle.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Programmes de 1^{er} cycle

La plupart des titulaires d'un diplôme d'études secondaires doivent suivre un programme de quatre ans en faisant une année préparatoire. Cette année de transition vise à préparer les étudiants aux études de leur choix. Les cours préparatoires de la première année sont choisis avec l'aide d'un conseiller pédagogique. L'étudiant sera plus tard appelé à confirmer son choix de programme.

Par ailleurs, les titulaires de certains diplômes d'études secondaires sont exemptés de suivre l'année de cours préparatoires et peuvent donc commencer le programme de leur choix dès la première année. De plus, dans certains cas, l'admission est conditionnelle à la réussite d'un ou de plusieurs cours préparatoires, qui s'ajoutent au programme d'études. Consultez le Complément au Guide d'admission au 1^{er} cycle: études faites à l'extérieur du Québec. Les conditions d'admissibilité propres à chaque programme de premier cycle sont accessibles au www.admission.umontreal.ca en cliquant d'abord sur «Admission», et ensuite, sur «Étudiants internationaux et réfugiés».

L'Université de Montréal a défini un cadre réglementaire en ce qui concerne la langue française dans les études. Pour les programmes de 1^{er} cycle, elle a établi le degré de connaissance du français requis, **selon les programmes**, pour les candidats qui n'ont pas fait leurs études antérieures dans un contexte entièrement francophone. Ces candidats doivent subir un test de français comportant une évaluation du **français oral et du français écrit**. Ils en sont informés par le Service de l'admission et du recrutement dans leur avis de décision et y sont convoqués par le Centre de communication écrite. Pour plus d'information sur le test de connaissance du français et ses modalités, consultez le site www.cce.umontreal.ca. En consultant les conditions d'admissibilité (www.futursetudiants.umontreal.ca), les candidats sont informés du seuil établi pour chacun des programmes.

Programmes de 2^e et 3^e cycles

Pour être admissible aux programmes des cycles supérieurs de l'Université de Montréal, il faut satisfaire aux conditions propres à chacun. Ces critères figurent dans l'annuaire de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, dans certains documents facultaires ou départementaux et sur le site du Registrariat. Par exemple, une faculté ou un département peut exiger des lettres de recommandation, une description du projet d'études, etc. Les Facultés disciplinaires ne sont pas tenues d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité. Dans tous les cas, il faut respecter les conditions minimales énoncées ci-dessous.

Programmes de 2^e cycle :

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou posséder une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu son diplôme de 1^{er} cycle avec une moyenne d'au moins 3 sur 4,3 (ou l'équivalent), posséder une expérience jugée suffisante ou démontrer des aptitudes marquées pour entreprendre des études de 2^e cycle (toute personne peut être admise à condition de réussir certains cours préparatoires avec une moyenne supérieure aux normes habituelles);
- pour les programmes de maîtrise avec mémoire, accepter la direction d'un professeur (en principe, l'étudiant choisit son directeur de recherche avant la fin du premier trimestre de scolarité);
- posséder une connaissance suffisante de la langue française (pour les candidats dont la langue maternelle n'est pas le français ou dont les études antérieures n'ont pas été faites en français; cette connaissance peut être évaluée par un test dont les résultats ne sont pas éliminatoires, sauf exception);
- posséder une connaissance suffisante de l'anglais et d'une autre langue lorsque le programme l'exige (cette connaissance peut être évaluée à l'aide d'un test).

Programmes de 3^e cycle :

- être titulaire d'une maîtrise de l'Université de Montréal ou posséder une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu son diplôme de 2^e cycle avec une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 (ou l'équivalent);
- présenter l'esquisse d'un projet de recherche : le candidat étranger a intérêt à préciser son projet de façon que l'on puisse vérifier au plus tôt la disponibilité des directeurs de recherche;
- accepter qu'un membre du corps professoral dirige ses recherches et le guide dans le choix de ses cours et travaux (le choix d'un directeur de recherche se fait à l'admission ou, lorsque les circonstances le justifient, au cours des deux premiers trimestres de scolarité);
- posséder une connaissance suffisante de la langue française (pour les candidats dont la langue maternelle n'est pas le français ou dont les études antérieures n'ont pas été faites en français; cette connaissance peut être évaluée par un test dont les résultats ne sont pas éliminatoires, sauf exception);
- posséder une connaissance suffisante de l'anglais et d'une autre langue lorsque le programme l'exige (cette connaissance peut être évaluée à l'aide d'un test).

REMARQUE : L'Université de Montréal est un établissement francophone et la plupart des cours y sont donnés en français. Le mémoire de maîtrise et la thèse de doctorat doivent également être rédigés en français, sauf si le candidat obtient la permission de les rédiger dans une autre langue. Cette permission est normalement demandée au moment de l'admission, au moyen d'une lettre explicative. Toutefois, l'étudiant inscrit à un programme de langue autre que le français (études anglaises, hispaniques, allemandes, etc.) n'a pas besoin de cette permission pour rédiger son mémoire ou sa thèse dans la langue concernée.

PROCÉDURE D'ADMISSION

La demande d'admission constitue l'étape initiale pour entreprendre des études comme étudiant régulier. Le candidat fait sa demande sur Internet à l'adresse www.futursetudiants.umontreal.ca/fr/admission/index.html où il pourra compléter un formulaire de demande d'admission en ligne. Si son dossier est complet, le candidat reçoit par la suite un avis d'admission ou d'admission conditionnelle ou un avis de refus pour le trimestre demandé. S'il est admis, le candidat reçoit par la poste un numéro d'identification personnel (UNIP), qui donne accès à son dossier dans Internet. Il est également possible de recevoir son UNIP par courrier électronique en indiquant son adresse électronique sur le formulaire de demande d'admission. Un programme ne peut être entamé à n'importe quel trimestre. Ainsi, certains programmes ne sont ouverts qu'à l'automne et il n'est généralement pas possible d'entreprendre un programme de premier cycle en été. L'admission n'est valable que pour le trimestre indiqué sur l'avis; En règle générale, les réponses aux demandes d'admission sont données après le 1^{er} avril pour le trimestre d'automne et après le 1^{er} novembre pour le trimestre d'hiver.

Aux 2^e et 3^e cycles, le candidat qui désire reporter son admission à un trimestre ultérieur doit communiquer avec la Faculté des études supérieures et postdoctorales afin de connaître les procédures à suivre (fesp-admission@fesp.umontreal.ca).

DOCUMENTS REQUIS

Les documents suivants doivent parvenir au Service de l'admission et du recrutement :

- le formulaire de demande d'admission dûment rempli;
- un acte de naissance, le certificat de baptême (baptistaire) ou un document officiel sur lequel figurent le nom légal, tous les prénoms, la date de naissance, le sexe, le lieu de naissance (ville, pays), les noms et prénoms des parents (document original si possible);
- une preuve de citoyenneté ou de résidence;
- le relevé de notes officiel de la dernière année d'études secondaires (pour les candidats au 1^{er} cycle) et de toutes les années d'études subséquentes, universitaires ou autres (pour tous les candidats). Ces relevés doivent faire état des résultats détaillés de chaque année;
- une attestation officielle des diplômes obtenus et, le cas échéant, des résultats aux examens ou concours sanctionnant ces diplômes;

Les candidats à un programme de 2^e ou 3^e cycle doivent fournir, en sus des documents de base, un certain nombre de pièces, qui varient d'un programme à l'autre. On trouvera la liste des pièces requises sur les fiches de programmes à l'adresse suivante : <http://www.admission.umontreal.ca/>

DOCUMENTS OFFICIELS

Dans tous les cas, il faut soumettre des documents officiels, c'est-à-dire des documents originaux ou une photocopie certifiée conforme à l'original par une personne autorisée. Un document dont la mention « conforme à l'original » est reproduite par photocopie n'est pas considéré comme officiel.

REMARQUE : Toutes les pièces énumérées ci-haut qui ne sont pas rédigées en français ou en anglais doivent être accompagnées d'une traduction française officielle certifiée conforme aux pièces originales. À l'exception des diplômes originaux, tous les documents joints à la demande d'admission demeurent la propriété de l'Université de Montréal.

DATES LIMITES

Les dates limites pour déposer une demande d'admission comme étudiant régulier sont les suivantes :

- admission à un programme de 1^{er} cycle :
 - au plus tard le 1^{er} février (à l'exception du programme médecine : 15 janvier) pour les trimestres d'été ou d'automne;
 - au plus tard le 1^{er} novembre pour le trimestre d'hiver;
- admission à un programme de 2^e ou 3^e cycle :
 - au plus tard le 1^{er} février pour les trimestres d'été ou d'automne;
 - au plus tard le 15 septembre pour le trimestre d'hiver.

Une demande déposée après ces dates demeure recevable. Cependant, tout retard peut entraîner le report des études d'un trimestre ou deux. Les candidats non canadiens doivent déposer leur demande d'admission en tenant compte des délais liés aux formalités d'entrée et de séjour, qui peuvent prendre de deux à six mois. La demande d'admission dûment remplie et tous les documents requis doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Service de l'admission et du recrutement

Université de Montréal
C. P. 6205, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3T5
CANADA
Téléphone : 514 343-7076
Télécopieur : 514 343-5788
admissions@sar.umontreal.ca

Par ailleurs, les personnes désireuses de faire des études en administration, gestion, comptabilité, marketing, etc., doivent s'adresser à HEC Montréal, un établissement affilié à l'Université de Montréal :

Registrariat

HEC Montréal
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7
CANADA
Téléphone : 514 340-6000
Télécopieur : 514 340-6411
registraire.info@hec.ca

Les personnes qui souhaitent entreprendre des études en génie doivent pour leur part s'adresser à l'École Polytechnique (affiliée à l'Université de Montréal) :

Bureau du registraire

École Polytechnique
C. P. 6079, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3A7
CANADA
Téléphone : 514 340-4711
Télécopieur : 514 340-5836
registraire@polymtl.ca

AVIS D'ADMISSION

Seul l'avis d'admission envoyé par le Service de l'admission et du recrutement est officiel et fait foi de l'admission du candidat. Les lettres émanant des facultés, des départements ou des professeurs n'ont aucune valeur quant à l'admission. En outre, seul l'avis d'admission officiel est accepté par les autorités canadiennes et québécoises pour les formalités d'entrée et de séjour au Canada.

INSCRIPTION

La demande d'admission n'équivaut pas à une inscription aux cours. Chaque trimestre, l'étudiant doit se présenter à son département pour signer le formulaire d'inscription et faire son choix de cours, le cas échéant.



Programme d'échanges d'étudiants

L'Université de Montréal accueille chaque année des centaines d'étudiants étrangers qui participent à des programmes d'échanges. Pour être admissible à de tels programmes, le candidat doit s'assurer que son établissement est signataire d'un accord avec l'Université de Montréal. En outre, les dossiers de candidature doivent être transmis à l'UdeM par le responsable de l'établissement participant.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'étudiant qui souhaite participer à un programme d'échanges doit :

- avoir étudié à temps plein dans le programme auquel il est inscrit à son établissement d'attache et rester inscrit à ce même programme pendant son séjour à l'Université de Montréal;
- obtenir de son établissement d'attache l'approbation du programme d'études qu'il compte suivre à l'Université de Montréal;
- maîtriser la langue française (sauf pour les étudiants en séjour de recherche) ;
- posséder un bon dossier scolaire;
- répondre aux exigences particulières imposées par les universités d'attache et d'accueil.

OBLIGATIONS ET PRIVILÈGES DES PARTICIPANTS

L'ÉTUDIANT PARTICIPANT :

- demeure inscrit à temps plein à son établissement d'attache et y acquitte ses droits de scolarité;
- est également inscrit à l'Université de Montréal, où il s'engage à étudier à temps plein pendant un trimestre au moins (mais une année au plus) dans un programme d'études approuvé par son établissement;
- se voit reconnaître les cours suivis à l'Université de Montréal par son établissement d'attache (l'Université de Montréal ne délivre toutefois pas de diplôme aux étudiants qui participent à un programme d'échanges);
- assume tous les frais exigibles (frais administratifs et assurance médicale);
- assume ses frais de transport et de séjour.

Remarques :

PROGRAMMES FERMÉS :

- Doctorat en médecine (programme de MD) : la Faculté de médecine accepte toutefois un nombre limité d'étudiants en échange voulant s'inscrire à l'année préparatoire (stage en externat) pour le programme menant à l'obtention d'un doctorat en médecine. Veuillez noter que la Faculté de médecine se réserve le droit de sélectionner les candidats étrangers (http://med.umontreal.ca/doc/doctortat_medecine/stages_externat_guide_etudiant.pdf)• Doctorat en pharmacie
- Maîtrise en physique médicale (Département de physique, Faculté des arts et des sciences)
- Baccalauréat en enseignement du français comme langue seconde de la Faculté des sciences de l'éducation (Centre de formation initiale des maîtres)

PROGRAMMES RESTREINTS ET PARTICULARITÉS :

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

- | | |
|---|--|
| École d'architecture | <ul style="list-style-type: none">• L'École d'architecture négocie à l'avance avec ses partenaires étrangers le nombre d'étudiants qui pourront soumettre une demande.• Seulement ceux intéressés par un échange pour l'année académique complète (septembre à avril) seront considérés.• L'École accepte un nombre limité d'étudiants qui souhaiteraient s'inscrire pour la troisième année du baccalauréat en architecture.• Les candidatures doivent inclure un portfolio. |
| École de design industriel et intérieur | <ul style="list-style-type: none">• Les candidatures doivent inclure un portfolio.• Le programme en design d'intérieur est ouvert uniquement à l'automne. |

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

- | | |
|--|--|
| Département de Chimie | <ul style="list-style-type: none">• La Département de chimie n'accepte pas d'étudiants au premier cycle dans le cadre du programme d'échanges CREPUQ. |
| Département de communication | <ul style="list-style-type: none">• Les programmes en communication n'acceptent des étudiants en programme d'échanges qu'en provenance des établissements partenaires du Département avec lesquels il a négocié à l'avance le nombre de places disponibles. |
| Département de géographie | <ul style="list-style-type: none">• Au niveau de la maîtrise, le Département de géographie accepte un nombre limité d'étudiants dans le cadre du programme CREPUQ, soit entre 4 et 6 par année.• Les étudiants et leurs superviseurs doivent contacter un professeur du Département avant de présenter une demande d'échange. Ces étudiants doivent aussi suivre la même structure de programme que les étudiants québécois inscrits à la maîtrise (thesis masters) (cours de 3-4 crédits, incluant un cours de recherche). Ils seront aussi inscrits à deux cours de recherche supervisés. |
| Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques | <ul style="list-style-type: none">• Les étudiants en programme d'échange ne peuvent pas prendre de cours pratiques spécifiques au programme de baccalauréat en études cinématographiques (1-171-1-0). Les candidats au 1^{er} cycle ont seulement accès aux cours offerts au mineure (1-171-4-0) et au majeur (1-171-2-0) en études cinématographiques |

Département de littératures de langue française	<ul style="list-style-type: none"> • Les candidats dont la langue maternelle n'est pas le français devront présenter une attestation de connaissance de la langue correspondant au niveau C1 selon le Cadre européen ou son équivalent.
Département de psychologie	<ul style="list-style-type: none"> • Le Département de psychologie accepte seulement quelques étudiants voulant s'inscrire aux cours de maîtrise et de doctorat. • Aucun stage n'est offert. • Les candidatures au premier cycle doivent être reçues au plus tard au mois de mars. • En raison du nombre de demandes élevé reçu à chaque année, la sélection des candidats est très compétitive et seules les candidatures au-dessus de la moyenne pourront être retenues.
Département de sciences économiques	<ul style="list-style-type: none"> • En raison du nombre de demandes élevé reçu à chaque année, la sélection des candidats est très compétitive et seules les candidatures au-dessus de la moyenne pourront être retenues
École de criminologie	<ul style="list-style-type: none"> • L'École de criminologie impose désormais plusieurs restrictions au niveau des échanges. Veuillez consulter le document suivant : http://www.international.umontreal.ca/echange/cap-udem/documents/EntenteEtudiants_Ecoledecriminologie.pdf
École des relations industrielles	<ul style="list-style-type: none"> • Seulement les candidatures au baccalauréat en relations industrielles seront considérées. Des cours de 2^e cycle pourront uniquement être suivis suite aux recommandations du conseiller pédagogique.

FACULTÉ DE DROIT

Faculté de droit	<ul style="list-style-type: none"> • La Faculté de droit n'accepte pas d'étudiants au premier cycle dans le cadre du programme d'échanges CREPUQ. • Les étudiants au baccalauréat doivent choisir leurs cours en consultant la liste des cours ouverts aux étudiants étrangers. • En raison du nombre de demandes élevé reçu à chaque année, la sélection des candidats est très compétitive et seules les candidatures au-dessus de la moyenne pourront être retenues.
------------------	--

DÉPARTEMENT DE KINÉSIOLOGIE

Département de kinésiologie	<ul style="list-style-type: none"> • Les candidats dont la langue maternelle n'est pas le français devront présenter une attestation de connaissance de la langue correspondant au niveau C1
-----------------------------	--

selon le Cadre européen ou son équivalent.

- Les candidats au baccalauréat et à la maîtrise doivent avoir complété au moins la première année de leur programme d'études pour être considérés.

FACULTÉ DE MÉDECINE

- École d'orthophonie
- L'École d'orthophonie n'accepte **aucune candidature en échange de 3^e année** pour l'année scolaire 2014-2015.

FACULTÉ DE PHARMACIE

- Faculté de pharmacie
- La Faculté de pharmacie négocie à l'avance avec ses partenaires étrangers le nombre d'étudiants qui pourront faire une demande.
 - Seulement ceux intéressés par un échange pour l'année académique complète (septembre à avril) seront considérés.
 - Les candidatures soumises par des étudiants dont les notes sont inférieures à la moyenne seront rejetées.

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

- Faculté des sciences de l'éducation
- Les candidats au baccalauréat et à la maîtrise doivent avoir complété au moins la première année de leur programme d'études pour être considérés.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le dossier de candidature doit parvenir à l'Université de Montréal par l'entremise du responsable des échanges d'étudiants de l'établissement participant. Pour tout renseignement sur les accords régissant ces échanges, le candidat doit s'adresser au service des relations internationales de son établissement, qui lui fournira les formulaires appropriés. Ces accords ne permettent pas d'obtenir deux diplômes : les participants n'en reçoivent qu'un seul, décerné par leur établissement d'attache et non par l'Université de Montréal. L'étudiant qui veut obtenir un diplôme de l'Université de Montréal doit y faire une demande d'admission à titre d'étudiant régulier. Pour en savoir davantage sur les programmes d'échanges, consultez le site Web de la Direction des relations internationales : www.international.umontreal.ca.

RENCONTRES D'INFORMATION

Dès leur arrivée à Montréal, les étudiants doivent obligatoirement assister à l'une des rencontres d'information organisées par le Bureau des étudiants internationaux (voir p. 30).

DATES LIMITES POUR FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME D'ÉCHANGES:

Session d'automne (septembre à décembre): jusqu'au 1^{er} mai
Session d'hiver (janvier à avril): jusqu'au 1^{er} septembre



Les montants figurant dans cette section et dans le présent guide sont en dollars canadiens (\$CAN).

Tous les étudiants qui fréquentent l'Université de Montréal doivent acquitter des droits de scolarité, à l'exception de ceux séjournant à l'Université en vertu d'une entente officielle d'échanges d'étudiants (voir p. 14). Ceux-ci peuvent toutefois recevoir une facture pour des frais d'assurance médicale obligatoire. Les droits de scolarité peuvent varier considérablement selon le programme, le cycle et la durée des études. C'est le gouvernement du Québec qui détermine le montant des droits de scolarité imposé aux étudiants qui n'ont ni la nationalité canadienne ni le statut de résident permanent. Ces droits peuvent être modifiés sans préavis. Il est prudent de prévoir des augmentations de l'ordre de 5 % par année.

Pour l'année universitaire 2013-2014, les droits de scolarité d'un étudiant étranger inscrit à temps plein s'élèvent à environ :

- 8 200 \$ par trimestre au 1^{er} cycle dans les familles suivantes : sciences humaines et sociales, géographie, éducation, éducation physique, lettres;
- 9 100 \$ par trimestre au 1^{er} cycle dans les familles suivantes: médecine dentaire, médecine vétérinaire, optométrie, paramédical, sciences infirmières, pharmacie, architecture et design de l'env. agriculture, forest, géodésie, beaux-arts, cinéma et photographie, musique, médecine;
- 10 500 \$ par trimestre au 1^{er} cycle dans les familles déréglementées suivantes : sciences pures, mathématiques, génie, informatique, administration, droit;
- 8 200 \$ par trimestre au 2^e cycle;
- 7 500 \$ par trimestre au 3^e cycle;
- 9 400 \$ par trimestre pour les résidents en médecine;
- 440 \$ par trimestre pour les étudiants inscrits en rédaction de mémoire ou de thèse.

Au 1^{er} cycle, tous les programmes comportent deux trimestres par année (automne et hiver). Pour l'année 2013-2014, les droits de scolarité pour une année se situent entre 16 200 \$ et 20 800 \$, selon le programme choisi. La scolarité du baccalauréat est généralement de six trimestres (trois ans). Les droits de scolarité pour l'ensemble d'un baccalauréat s'élèvent donc entre 48 200 \$ et 62 000 \$ environ.

Au 2^e cycle, la plupart des programmes comportent au minimum trois trimestres de scolarité consécutifs (automne, hiver et été). Au total, les droits de scolarité sont d'au moins 24 200 \$, auxquels s'ajoutent, le cas échéant, les droits de rédaction de mémoire et ceux des trimestres préparatoires.

Au 3^e cycle, tous les programmes comportent une scolarité minimale de six trimestres (deux ans) à raison de trois trimestres par année, suivis en général à temps plein. Les droits de scolarité pour l'ensemble d'un programme de doctorat s'élèvent à 44 000 \$, auxquels s'ajoutent les droits de rédaction de thèse et ceux des trimestres préparatoires, le cas échéant.

Citoyens canadiens vivant à l'étranger

La citoyenneté canadienne a préséance sur toutes les autres lorsqu'il s'agit d'établir le statut d'un étudiant et le montant des droits de scolarité exigibles. Ce statut est établi par le Registrariat, selon les critères du ministère

de l'Éducation, du Loisir et du Sport du gouvernement du Québec.

Pour l'année universitaire 2013-2014, les droits de scolarité d'un étudiant canadien non résident du Québec s'élevaient à environ 3 500 \$ par trimestre (temps plein) aux 1^{er} et 2^e cycles. Ces droits sont d'environ 1 650 \$ pour l'étudiant au doctorat. Les droits de scolarité d'un étudiant canadien réputé résident du Québec s'élevaient à environ 1 650 \$ par trimestre (temps plein). Dans tous les cas, les droits en rédaction de mémoire ou de thèse sont fixés à 440 \$ par trimestre.

Un étudiant canadien est considéré comme résident du Québec s'il satisfait à l'un des critères suivants :

- l'étudiant est né au Québec;

ou

- au cours des 12 derniers mois de résidence au Canada, l'activité principale de l'étudiant n'était pas les études et sa province de résidence était le Québec;

ou

- l'étudiant a la citoyenneté française et sa résidence est à l'extérieur du Canada.

EXEMPTION DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES

Les personnes suivantes sont exemptées des droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers et paient les mêmes droits que les étudiants québécois, soit environ 1 650 \$ par trimestre pour une inscription à 15 crédits :

- tous les citoyens français (exemption automatique sur présentation du passeport français);
- les personnes inscrites à des cours portant le sigle FRA, FRS, FLS, RED ou EDP, à la condition que ces cours fassent partie intégrante d'un programme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat. Seuls ces cours sont exemptés des droits majorés, les autres cours du programme seront facturés au tarif applicable aux étudiants étrangers;
- les conjoints et les enfants non mariés des travailleurs temporaires non étudiants au Canada; (Le nom et l'adresse de l'employeur doivent être indiqués au permis de travail et l'employeur doit obligatoirement être situé au Québec)
- les diplomates accrédités au Canada ainsi que certains membres de leur famille et de leur personnel.
- les titulaires d'un Certificat de Sélection du Québec (CSQ) valide et dont la demande de résidence permanente est traitée au Canada. Cela concerne précisément les personnes reconnues réfugiées, les personnes appartenant à la catégorie conjoint/conjointe au Canada et les personnes autorisées par Citoyenneté et Immigration Canada à voir leur demande traitée au Canada pour considérations humanitaires.

Sont également exemptés des droits supplémentaires les ressortissants inscrits à temps plein et bénéficiaires d'une exemption des droits de scolarité des étudiants étrangers en vertu d'un accord entre leur pays et le gouvernement du Québec.

Pour obtenir l'exemption, les intéressés doivent s'adresser aux autorités compétentes de leur pays (en général, le ministère de l'Éducation nationale). La liste des pays signataires et la liste des responsables de gestion dans les pays d'origine figure sur le site Web du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au www.mels.gouv.qc.ca (cliquer successivement sur les rubriques

« Élèves et étudiants », « Étudier au Québec » et « Programme d'exemption des frais supplémentaires »). Tous les bénéficiaires de cette exemption doivent payer les droits de scolarité et les frais connexes imposés aux étudiants québécois, soit environ 1 650 \$ par trimestre pour une inscription à 15 crédits.

LES PROGRAMMES ADMINISTRÉS PAR LA FESP

Voir la section «Programme complémentaire» à la page 22.

PAIEMENT DES DROITS DE SCOLARITÉ

À la mi-septembre, les étudiants inscrits au trimestre d'automne reçoivent un état de compte. Ils ont jusqu'au 15 octobre pour en acquitter le solde (trimestre d'hiver : 15 février).

Dans certains pays, l'ambassade du Canada peut exiger à l'avance le paiement des droits pour un trimestre ou une année avant de délivrer le permis d'études. Les personnes désireuses de payer en partie ou en totalité leurs droits de scolarité depuis leur pays d'origine peuvent le faire au moyen d'un mandat ou d'un virement bancaires en prenant soin d'indiquer clairement leur nom et leur code permanent :

- mandat bancaire à l'ordre de l'Université de Montréal et envoyé par poste aérienne à l'adresse suivante :

Droits de scolarité
Centre étudiant
Université de Montréal
C. P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
CANADA

- virement bancaire :

Banque nationale du Canada
5355, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal (Québec) H3T 1Y4
CANADA
Numéro de la banque : 006
Numéro de transit : 11331
Numéro de compte : 59 – 27
Code de référence INTL : BNDCCAMMINT



Aide financière

Le nombre de bourses offertes aux étudiants étrangers est limité, particulièrement au 1^{er} cycle ; la majorité des programmes de bourses impose comme condition d'admissibilité la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent. Par conséquent, les candidats étrangers qui désirent poursuivre leurs études au Canada doivent s'assurer, avant de quitter leur pays, de disposer de ressources financières suffisantes.

Toutefois, afin d'assister les étudiants dans leur recherche de ressources financières, l'Université de Montréal met à leur disposition un Répertoire de bourses d'études offrant un vaste choix de ressources financières octroyées, tant par l'UdeM que par des entreprises, des fondations et divers organismes publics et privés. Celui-ci est disponible au : www.bourses.umontreal.ca . Pour faciliter la recherche de bourses aux étudiants étrangers, une nouvelle clé de recherche a été ajoutée : « Statut au Canada ». Cette clé permet aux étudiants étrangers de cibler rapidement les bourses correspondant à leur profil.

Concours de bourses des Services aux étudiants pour les 1^{er}, 2^e et 3^e cycles :

Plus de 200 bourses d'excellence, de soutien financier et pour étudiant en situation de handicap sont offertes tous les ans aux étudiants de l'UdeM qui rempliront le formulaire du concours disponible en ligne. Les bourses sont octroyées à la session d'automne et quelques-unes sont accessibles aux étudiants étrangers.

Bourses d'excellence de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP), pour les étudiants de 2^e et 3^e cycle :

Dans le cadre du Concours annuel de bourses d'excellence de la FESP, les étudiants étrangers ont accès à un certain nombre de bourses de maîtrise et de doctorat. Chaque année, au mois de mars, la FESP annonce le concours et informe les départements et facultés de la marche à suivre. Simultanément, le formulaire de candidature et les consignes aux étudiants sont mis en ligne sur le site Web de la FESP. Les bourses sont attribuées selon l'excellence du dossier.

Outre les ressources mentionnées plus haut, le gouvernement du Canada, l'Agence canadienne de développement international, le gouvernement du Québec et certains organismes internationaux offrent des bourses d'études pour venir en aide aux étudiants des pays en voie de développement. En règle générale, ces bourses, qui peuvent dans certains cas prendre la forme d'une exemption du montant forfaitaire imposé aux étudiants étrangers permettent ainsi à l'étudiant bénéficiaire de payer les mêmes droits de scolarité que ceux des résidents du Québec.

Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu de quelques programmes qui offrent un appui financier aux étudiants étrangers de 2^e et 3^e cycle.

Bourses du Canada

Différentes bourses sont offertes par le gouvernement du Canada à des citoyens de plusieurs pays. Pour obtenir des renseignements et les formulaires de candidature, consultez le site www.bourses.gc.ca

Tous les étudiants doivent communiquer avec l'ambassade du Canada dans leur pays d'origine pour connaître les conditions particulières qui s'appliquent à celui-ci et obtenir, le cas échéant, des formulaires supplémentaires.

Bourses du Québec

Le programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sport du Québec a pour but de soutenir l'internationalisation des activités de recherche et d'attirer les meilleurs chercheurs et étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur au Québec. Des bourses doctorales, postdoctorales et de courts séjours de recherche sont offertes. Au mois de juin de chaque année, la Faculté des études supérieures et postdoctorales met en ligne sur son site web la marche à suivre pour poser une candidature www.fesp.umontreal.ca. Pour plus amples informations sur les règlements du programme, consultez le site web du Fond de recherche du Québec www.fqrnt.gouv.qc.ca

Agence canadienne de développement international Programme canadien de bourses de la Francophonie

Le gouvernement du Canada met à la disposition des pays en voie de développement membres de la Francophonie des bourses permettant de faire des études collégiales ou universitaires au Canada. Pour plus d'information, on peut consulter le site www.boursesfrancophonie.ca ou s'adresser à l'ambassade canadienne la plus proche.

EXEMPTION DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES

• Ententes bilatérales

En vertu d'ententes bilatérales entre le Québec et certains pays ou gouvernements (voir p. 19), certains étudiants étrangers peuvent être exemptés d'une partie des droits de scolarité normalement exigibles. Ces étudiants paient alors les mêmes droits que les étudiants québécois. Pour poser sa candidature, il faut s'adresser directement au ministère de l'Éducation nationale, des Affaires étrangères ou de la Coopération de son pays. Toutes les candidatures doivent être approuvées par le gouvernement du pays concerné et acheminées par l'intermédiaire de la mission diplomatique.

• Programme complémentaire

L'Université de Montréal gère par ailleurs un programme d'environ 150 exemptions destinées aux étudiants étrangers qui sont admis à temps plein dans un programme de 2^e ou 3^e cycle. Les bénéficiaires sont exemptés des droits de scolarité supplémentaires. Les exemptions sont accordées pour la durée de la scolarité minimale du programme au moment de l'admission et selon l'excellence du dossier. Aucune exemption n'est attribuée pour les trimestres de rédaction (pour lesquels les droits sont les mêmes pour tous). Tout étudiant étranger au 2^e ou au 3^e cycle, sauf les boursiers des organismes internationaux ou de l'Agence canadienne de développement international, peut en faire la demande au moment de son admission auprès du responsable des études supérieures de son programme.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a signé des ententes bilatérales avec plus d'une quarantaine de pays et d'organismes internationaux

en vertu desquelles les étudiants de certains pays sont exemptés des droits de scolarité supplémentaires (voir p.19). Pour être admissibles au programme complémentaire d'exemption de l'UdeM, les candidats de ces pays doivent faire la preuve qu'ils ont préalablement demandé l'exemption auprès de leur gouvernement. Une copie de l'accusé de réception ou un document équivalent émanant des autorités gouvernementales doit être présenté avec la demande d'exemption des droits de scolarité majorés.

L'exemption accordée par l'Université de Montréal est valable pour la durée de la scolarité minimale d'un programme à condition de bien réussir ses études et d'être inscrit à temps plein sans aucune suspension. L'exemption peut aussi couvrir un ou deux trimestres de scolarité préparatoire.

• **Formulaires et documentation**

On peut obtenir les formulaires et un guide destiné aux candidats sur le site Web de la FESP (www.fesp.umontreal.ca), à la rubrique « Coûts et aide financière/ Bourses ».

BOURSES INTERNATIONALES

• **Bourses d'organismes internationaux**

De nombreux organismes internationaux (Organisation des Nations Unies, Organisation des États américains, Agence universitaire de la Francophonie, Banque mondiale, etc.) offrent des bourses aux étudiants étrangers. Pour en savoir davantage sur celles-ci, il faut s'adresser directement au ministère de l'Éducation de son pays, à l'ambassade canadienne ou à la délégation du Québec la plus proche. On trouvera à l'annexe A l'adresse des organismes concernés.

• **Bourses du Commonwealth**

Ces bourses sont destinées aux étudiants des pays membres du Commonwealth. Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec l'ambassade du Canada la plus proche.

• **Fondation Olivier et Yvonne Poirier**

Cette bourse est destinée aux étudiants des Caraïbes (en particulier d'Haïti) et d'Amérique latine qui possèdent un excellent dossier scolaire et qui, en raison de leur situation financière précaire, sont incapables de poursuivre des études universitaires. Le formulaire dûment rempli doit être reçu avant le 30 avril, accompagné d'une copie de l'avis d'admission officiel de l'Université de Montréal, d'une lettre de motivation, du relevé de notes le plus récent et d'une attestation de l'établissement d'enseignement actuel confirmant la situation financière de l'étudiant et celle de sa famille. Une bourse pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ est accordée.

Information : www.bourses.umontreal.ca. Les candidatures doivent parvenir à l'adresse suivante :

Services aux étudiants – Bourses d'études
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Télécopieur : 514 343-2174
boursesudem@sae.umontreal.ca

TRAVAIL

Pendant leur séjour au Canada, les étudiants étrangers sont autorisés à travailler sur le campus de l'Université, même si cet emploi n'est pas lié à leurs études. Le permis d'études délivré par les autorités canadiennes tient alors lieu de permis de travail. Aux cycles supérieurs, il est possible d'occuper un poste d'assistant de recherche ou d'auxiliaire d'enseignement (moniteur, correcteur, etc.). Ces postes sont attribués selon le dossier universitaire et les besoins des départements.

Les possibilités d'emploi étant limitées, particulièrement sur le campus, les étudiants étrangers ne doivent pas compter sur un travail éventuel pour payer leurs études ou leur séjour au Canada.

Travail hors campus

Les gouvernements du Québec et du Canada ont conclu une entente autorisant, à certaines conditions, les étudiants étrangers à travailler à l'extérieur du campus universitaire.

Pour être admissible, l'étudiant étranger devra répondre à certains critères, dont les suivants :

- détenir un permis d'études valide;
- être inscrit à temps plein à un programme d'études qui mène à l'obtention d'un diplôme de l'Université de Montréal;
- avoir étudié à temps plein au Canada pendant au moins 6 mois au cours des 12 mois précédant la demande;
- avoir obtenu des résultats scolaires satisfaisants.

L'étudiant intéressé doit faire la demande de permis de travail hors-campus en ligne ou sous format papier auprès de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) après avoir effectué en ligne, sur le site CIC, une demande de vérification de l'admissibilité et avoir obtenu confirmation de celle-ci.

L'étudiant qui satisfait aux conditions pourra obtenir un permis de travail. Les frais de traitement de la demande de permis de travail hors-campus s'élèvent à 150 \$. La durée du permis de travail sera établie en fonction de la durée du permis d'études. L'étudiant devra toutefois se soumettre à des mesures de vérification ultérieures par les autorités concernées.

Par ailleurs, les étudiants étrangers qui ont satisfait aux exigences relatives à l'obtention de leur grade peuvent occuper un emploi pour une durée maximale de 3 ans, selon le diplôme obtenu. La demande de permis de travail post-diplôme (frais de traitement de la demande : 150 \$ CAN) doit être faite, en ligne ou sous format papier, dans les 90 jours qui suivent l'obtention du grade.

Les conjoints d'étudiants étrangers sont autorisés à travailler partout au Canada pourvu qu'ils ne soient pas eux-mêmes aux études. Le permis de travail leur est accordé automatiquement s'ils en font la demande (frais de traitement de la demande : 150 \$CAN). Info: cic.gc.ca



Tous les étudiants étrangers qui fréquentent l'Université de Montréal sont automatiquement inscrits à un régime collectif d'assurance médicale. Le coût de cette assurance obligatoire s'ajoute aux droits de scolarité (coût pour l'année scolaire 2013-2014 :1044\$ (87 \$/mois)). Un étudiant ne peut se retirer du régime en souscrivant une assurance médicale privée ici ou à l'étranger. Le régime couvre les frais médicaux et hospitaliers ainsi qu'une portion des médicaments sur ordonnance. Il ne couvre cependant pas les soins dentaires ni les lunettes. Il comporte, entre autres, un volet de rapatriement en cas de décès ou d'invalidité. Par ailleurs, seuls les étudiants inscrits à l'UdeM sont couverts : les personnes à leur charge doivent souscrire une assurance privée. Le Bureau des étudiants internationaux communiquera aux étudiants concernés les détails de cette démarche dès leur arrivée à Montréal.

EXEMPTION DE LA COTISATION

Ententes de réciprocité

En vertu d'ententes intergouvernementales, les ressortissants de la France, du Danemark, de la Finlande, du Luxembourg, de la Norvège, du Portugal de la Suède, de la Grèce et de la Belgique qui étaient couverts par le régime de sécurité sociale de leur pays avant leur arrivée au Québec (en qualité d'assurés ou d'ayants droit d'un assuré) et qui poursuivent des études à temps plein sont couverts gratuitement par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (les soins dentaires, les lunettes et les médicaments ne sont pas couverts; toutefois, les ressortissants français et belges bénéficient du remboursement des médicaments sur ordonnance).

Pour obtenir leur carte d'assurance-maladie du Québec, ces personnes doivent fournir une preuve d'adhésion au régime de sécurité sociale de leur pays. Les formalités d'obtention de la carte d'assurance-maladie leur seront expliquées à leur arrivée.

- France : formulaire SE-401-Q-102, «Attestation d'appartenance au régime français préalablement au départ pour le Québec», ou formulaire SE-401-Q-106, «Attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale du pays d'origine : échanges interuniversitaires».
- Danemark : Tourist Health Insurance Certificate, produit par les services de santé de votre commune.
- Finlande : formulaire SF-Q4 produit par l'Institution de couverture sociale.
- Luxembourg : formulaire Lux-Que4 produit par la Caisse de maladie luxembourgeoise.
- Portugal : communiquez avec le Bureau de la sécurité sociale pour obtenir le document requis.
- Norvège : certificat du Bureau national de sécurité sociale pour la sécurité sociale à l'étranger.
- Suède : certificat de la sécurité sociale du Bureau national de la sécurité sociale.
- Grèce: Formulaire GR/QUE 6 du Bureau de sécurité sociale.
- Belgique: Formulaire BE-QUE 128 du Bureau de sécurité sociale.

Le document peut être présenté aux autorités québécoises et canadiennes d'immigration. Toutefois, l'étudiant doit conserver l'original, car celui-ci est requis au moment de déposer le dossier à la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Pour se retirer du régime collectif de l'Université, l'étudiant doit présenter au Bureau des étudiants internationaux la lettre d'admissibilité remise par la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Cette lettre doit indiquer les dates de validité de la couverture. La carte de bénéficiaire est également acceptée.

L'étudiant doit présenter les pièces exigées avant les dates suivantes :

- trimestre d'automne, 30 septembre;
- trimestre d'hiver, 31 janvier;
- trimestre d'été, 31 mai.

Boursiers ou bénéficiaires d'une assurance offerte par un organisme international

Les bourses de certains organismes comprennent une assurance médicale. Le cas échéant, les boursiers doivent, pour bénéficier d'une exemption de la cotisation obligatoire au régime collectif d'assurance médicale de l'Université de Montréal, s'assurer que ce renseignement figure dans leur attestation de bourse et en présenter la preuve au Bureau des étudiants internationaux.

L'étudiant qui bénéficie d'une assurance médicale couvrant les soins médicaux de base offerte par un organisme international pour lequel lui-même ou l'un de ses parents travaille (ONU, Banque mondiale, FMI ou autres) peut aussi obtenir une exemption de la cotisation. Pour se retirer du régime d'assurance de l'Université, l'étudiant doit présenter au Bureau des étudiants internationaux une preuve confirmant sa souscription à une assurance médicale valide au Canada. Cette preuve doit indiquer la période de couverture.

Les boursiers devraient s'informer de la couverture ainsi que l'étendue de la protection prévue pour leurs personnes à charge auprès de l'organisme concerné. L'assurance doit notamment couvrir les soins médicaux de base à 100 % (services et traitements médicaux de base et frais d'hospitalisation)

L'étudiant doit présenter les pièces exigées avant les dates indiquées ci-haut.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE POUR SOINS DENTAIRES

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal offre un régime d'assurance pour soins dentaires. La prime est d'environ 120 \$ par année et s'ajoute aux droits de scolarité. Puisque l'adhésion à ce régime est facultative, une période de retrait est prévue au début de chaque année scolaire.

ÉCOLE DE LANGUES

Les étudiants étrangers inscrits à des cours de français offerts par l'École de langues de la Faculté de l'éducation permanente sont assujettis au régime collectif d'assurance médicale. La facturation est trimestrielle lorsque l'étudiant est inscrit à un cours offert à la session d'automne ou d'hiver. Selon le cas, la couverture est en vigueur du 1^{er} septembre au 31 décembre ou du 1^{er} janvier au 30 avril ou encore, du 1^{er} mai au 31 août. École de langues :

www.fep.umontreal.ca/langues/



Formalités d'entrée et de séjour au Canada

Le Canada est une fédération constituée de 10 provinces et de 3 territoires. Le gouvernement central ou fédéral (ci-après appelé gouvernement du Canada) possède certains pouvoirs exclusifs et il en partage d'autres avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. L'immigration figure parmi les domaines de compétence partagés entre les deux paliers de gouvernement. C'est pourquoi le candidat étranger désireux d'étudier au Québec doit satisfaire à certaines exigences du gouvernement du Québec en plus d'accomplir les formalités imposées par le gouvernement du Canada.

Ainsi, l'étudiant étranger doit obtenir en premier lieu un certificat d'acceptation du Québec (CAQ), puis un permis d'études et, dans certains cas, un visa d'entrée du gouvernement du Canada. Pour ce faire, l'étudiant, après avoir reçu l'avis officiel d'admission de l'Université, doit s'adresser aux autorités québécoises et à la mission diplomatique canadienne couvrant le territoire où il réside. Il doit démontrer être admis à l'Université à temps plein et disposer de ressources financières suffisantes.

Il faut impérativement obtenir ces autorisations d'entrée et de séjour avant l'arrivée au Canada.

Par ailleurs, le CAQ et le permis d'études ne sont pas exigés pour le ressortissant étranger dont le programme d'études est d'une durée totale de six mois ou moins; le visa de visiteur suffit. Si ce programme d'une durée équivalente à six mois ou moins inclut cependant un stage dont le contenu est considéré comme étant du travail tel que définit par Citoyenneté et Immigration Canada, l'étudiant devra s'assurer d'avoir le permis requis pour réaliser ce travail, que ce dernier soit ou non rémunéré. Veuillez communiquer avec la mission diplomatique canadienne de votre région pour en savoir davantage.

Il faut toutefois noter que le détenteur d'un permis de touriste n'est pas autorisé à travailler durant son séjour.

Site Web des autorités québécoises d'immigration :

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Site Web des autorités canadiennes d'immigration :

www.cic.gc.ca

CERTIFICAT D'ACCEPTATION DU QUÉBEC (CAQ)

La demande de CAQ peut être faite en ligne sur le site Web d'Immigration-Québec ou sous format papier en remplissant le formulaire disponible au même endroit. Tous les étudiants étrangers, peu importe leur pays de résidence, doivent faire parvenir leur demande format papier complète à l'adresse ci-dessous. Pour les demandes complétées en ligne, les documents qui doivent être joints à la demande devront être postés à la même adresse :

Service aux étudiants étrangers
Direction de l'immigration temporaire
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
285, rue Notre-Dame Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1T8
CANADA
Téléphone : 514 864-9191

Les documents à joindre au formulaire de demande de certificat varient selon le pays de résidence de l'étudiant. Une pièce manquante retardant forcément le traitement de la demande, les étudiants doivent s'assurer d'inclure tous les documents requis : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca.

Preuves de capacité financière

Afin d'obtenir un CAQ pour études, l'étudiant peut devoir démontrer qu'il dispose, et continuera de disposer pendant son séjour, de ressources financières suffisantes pour couvrir :

- les droits de scolarité,
- les coûts de transport international,
- les frais d'installation pour la première année (500 \$CAN),
- les frais de subsistance annuels. En 2012, ces frais annuels sont évalués à :
 - 11 557 \$CAN pour un adulte;
 - 16 950 \$CAN pour deux adultes;
 - 15 532 \$CAN pour un adulte et un enfant;
 - 18 988 \$CAN pour deux adultes et un enfant;
 - 20 493 \$CAN pour deux adultes et deux enfants
- un montant s'ajoute pour toute personne additionnelle.

Les preuves de fonds peuvent consister en une attestation bancaire, une attestation de bourse, une prise en charge, une autorisation de transfert de fonds, etc.

Pour les habitants des régions suivantes seulement

Autriche, États-Unis, France (y compris la Réunion), Groenland, Hong-Kong, Mexique, Monaco, Saint-Pierre et Miquelon.

La demande du Certificat d'acceptation du Québec doit être accompagnée des documents suivants :

- formulaire de demande du Certificat d'acceptation du Québec si la demande est faite sous format papier (disponible à l'adresse : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/formulaires/formulaire-titre/dca-etudes.html) ou formulaire d'identification requis pour la demande en ligne (voir instructions dans la demande en ligne : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/caq-electronique/index.html);
- passeport valide et photo format passeport (ne joindre que les photocopies des pages où figurent les renseignements personnels et la date d'expiration du passeport);
- l'avis officiel d'admission de l'Université;
- preuves de ressources financières suffisantes (documents originaux ou photocopies);
- paiement de 107 \$CAN dans un mode accepté :
 - Carte de crédit (seul mode de paiement accepté pour les demandes en ligne; si vous postez votre demande, vous devez compléter le formulaire Paiement par carte de crédit, le signer et le joindre à votre demande.);
 - Chèque certifié ou visé tiré d'une banque canadienne;
 - Chèque émis par un agent de change;
 - Chèque d'une entreprise canadienne;

- Mandat postal de Postes Canada;
- Traite bancaire tirée d'une banque canadienne

ATTENTION ! Les chèques doivent être libellés au nom du **ministre des Finances du Québec** et comporter, à l'endos, le nom du demandeur en caractères d'imprimerie. Les paiements en espèce et les chèques de voyage ne sont pas acceptés.

PAR LA POSTE : Vous devez joindre, dans la même enveloppe, le formulaire dûment rempli et signé, tous les documents requis selon votre situation (annexes, déclarations, etc.) ainsi que le paiement des frais exigés.

Pour les habitants de toute autre région à l'étranger

L'étudiant doit adresser sa demande à la Direction des services de l'immigration, située à Montréal, en ayant soin d'y joindre les documents suivants :

- formulaire de demande du Certificat d'acceptation du Québec si la demande est faite sous format papier (disponible à l'adresse www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/formulaires/formulaire-titre/dca-etudes.html) ou formulaire requis pour la demande en ligne (voir instructions dans la demande en ligne : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/caq-electronique/index.html);
- l'avis officiel d'admission de l'Université;
- paiement de 107 \$CAN dans un mode accepté (voir section précédente)
- photocopies des pages où figurent les renseignements personnels et la date d'expiration du passeport.
- Pour un enfant mineur (moins de 18 ans) qui sera aux études, vous devez aussi fournir les documents originaux ou photocopies applicables à sa situation. (voir site web: www.immigration-quebec.gouv.qc.ca sous la rubrique "étudiants étrangers").

Sur réception des documents, la Direction des services de l'immigration confirmera la délivrance d'un certificat d'acceptation directement à l'ambassade du Canada ou au bureau canadien des visas couvrant le territoire où réside l'étudiant.

Pour les étudiants étrangers déjà au Québec

Pour obtenir le Certificat d'acceptation du Québec, il faut consulter le site Web des autorités québécoises et prendre soin de joindre tous les documents requis : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca.

VISA D'ENTRÉE ET PERMIS D'ÉTUDES (CANADA)

L'étudiant doit communiquer avec la mission diplomatique canadienne (ambassade, haut-commissariat, consulat) qui couvre le territoire où il habite.

Les documents suivants sont requis :

- passeport valide et deux photos format passeport;
- avis d'admission officiel de l'Université;
- Certificat d'acceptation du Québec (selon le cas, ce certificat prend la forme d'un document envoyé à l'étudiant par les services d'immigration du Québec ou d'une dépêche expédiée directement à la mission diplomatique canadienne où l'étudiant présente sa demande de permis d'études);
- preuves de ressources financières suffisantes (voir p. 28);
- Paiement des frais de traitement de 125 \$ CAN dans un mode acceptable (vérifier les modes de paiement acceptables auprès du bureau des visas de votre région).

Veillez noter que certaines missions diplomatiques canadiennes offrent aux résidents de la région qu'elles desservent, la possibilité de présenter la demande de permis d'études en ligne. Pour plus de renseignements:

<http://www.cic.gc.ca/francais/services-e/index.asp>

Citoyens des États-Unis, du Groenland et de Saint-Pierre et Miquelon seulement

Après avoir reçu le Certificat d'acceptation du Québec, ces étudiants n'ont pas à se présenter à une mission diplomatique canadienne pour obtenir leur permis d'études. Une disposition de la loi sur l'immigration leur permet d'obtenir ce permis directement à un poste frontalier canadien sur présentation des documents énumérés précédemment.

Examen médical

Pour obtenir son permis d'études, une personne ayant résidé plus de six mois dans certaines régions du monde au cours de la dernière année doit subir un examen médical (à ses frais) auprès d'un médecin agréé par l'ambassade du Canada. Cette formalité peut prendre de un à deux mois. Pour plus d'information à ce sujet, consultez le site Web de CIC: www.cic.gc.ca/francais/information/medicaux/examen-medical-temp.asp

Visa d'entrée (visa de visiteur)

En plus d'un permis d'études, les citoyens de certains pays doivent obtenir un visa de visiteur pour entrer au Canada. Ce visa peut être à entrées multiples. Il s'obtient à l'étranger lors du traitement de la demande du permis d'études. Les personnes à charge qui accompagnent l'étudiant au Canada reçoivent également ce type de visa. Des frais supplémentaires peuvent être exigés.

Visa de transit

L'étudiant qui transite par d'autres pays avant d'arriver au Canada doit s'informer auprès des autorités compétentes de la nécessité d'obtenir un visa de transit pour ces pays.



Préparatifs de départ

TRANSFERT DE FONDS

Il n'y a pas de contrôle des changes au Canada. Cependant, un tel contrôle existe dans plusieurs pays. Par conséquent, l'étudiant visé par cette mesure doit se renseigner longtemps à l'avance sur les possibilités de virer des fonds, du délai nécessaire et des frais exigés. Il est déconseillé d'envoyer des fonds par mandat international, ce paiement étant long et compliqué. Le virement bancaire figure parmi les moyens les plus efficaces pour recevoir des fonds au Canada. La plupart des grandes banques étrangères ont des correspondants bancaires canadiens. Pour recevoir des fonds par virement, il faut avoir un compte au Canada, lequel ne peut être ouvert qu'une fois rendu au pays. Il est cependant possible de transférer des fonds à une banque canadienne avant le départ; à l'ouverture du compte au Canada, la somme y sera déposée et l'étudiant y aura accès. Les traites bancaires sont parfois plus rapides que les virements bancaires. Toutefois, il est fréquent qu'à l'ouverture d'un compte l'établissement exige un délai pouvant atteindre 30 jours ouvrables avant de permettre l'accès aux sommes déposées par traite ou chèque personnel.

Les dépenses d'arrivée et d'installation sont parfois élevées. Il est conseillé d'apporter suffisamment d'argent pour subsister pendant un mois ou deux. L'utilisation des chèques de voyage est préconisée pour plus de sûreté. À son arrivée, l'étudiant devrait avoir environ 300 \$CAN en poche (autocar de l'aéroport, transport en commun, taxi, restaurant, etc.).

DOUANE ET BAGAGES

Douane

L'étudiant étranger peut importer au Canada ses effets personnels sans payer de droits de douane. Pour certains objets de valeur, la douane peut cependant exiger le versement d'une consignation. Il peut être utile de rédiger une liste des effets de valeur qu'on apporte, celle-ci pouvant être requise pour accorder un permis temporaire d'importation. Au Canada, l'importation de plantes, de viandes, de certains fruits et légumes, d'articles en fourrure, peau, plumes ou os d'espèces animales menacées d'extinction est sévèrement réglementée. Ces objets seront confisqués par le douanier. Après son arrivée au Canada, l'étudiant étranger est considéré comme un résident temporaire et est soumis aux mêmes règlements douaniers qu'un citoyen canadien. Celui qui voyage à l'étranger pendant la durée de ses études est visé, à son retour au Canada, par les mêmes restrictions sur les importations qu'un Canadien qui rentre de l'étranger. Pour en savoir davantage sur la réglementation douanière, on peut s'adresser à l'ambassade du Canada la plus proche.

Bagages

L'étudiant a intérêt à se renseigner auprès des compagnies aériennes au sujet des franchises de bagages et du coût des excédents. Si l'on prévoit apporter une quantité importante d'effets personnels, il peut être avantageux de les expédier par fret aérien ou maritime à l'adresse suivante :

Nom : _____

a/s du Bureau des étudiants internationaux

Pavillon J.-A.-DeSève, Services aux étudiants
2332, boulevard Édouard-Montpetit
Université de Montréal
C. P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
CANADA
Tél. : 514 343-6935

FORMALITÉS À L'ARRIVÉE

Quand arriver ?

Les cours débutent à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre au trimestre d'automne et la première semaine de janvier au trimestre d'hiver. Il est recommandé d'arriver au moins deux semaines avant le début des cours pour s'installer et se familiariser avec son nouvel environnement. Le BEI organise une série d'activités pour accueillir tous ces nouveaux étudiants internationaux. Consultez le calendrier sur le site web: www.bei.umontreal.ca. Veuillez prendre note que l'université est fermée pendant la période des fêtes. L'étudiant qui ne peut arriver à temps pour le début des cours doit s'assurer auprès de son département ou de sa faculté qu'il pourra s'y inscrire tardivement. Tout retard expose l'étudiant à des difficultés de rattrapage et peut donner lieu à un refus d'inscription.



Pour les étudiants qui débutent au trimestre d'automne, nous vous invitons à vous inscrire avant votre départ pour le Canada au Service Accueil plus+ offert à l'aéroport Montréal-Trudeau. Ce programme permet de bénéficier d'un parcours simplifié au bureau de l'Agence des services frontaliers du Canada et de l'accès à un kiosque d'accueil où des étudiants pourront répondre à toutes vos premières questions www.accueilplus.ca.

À l'arrivée

La plupart des étudiants arrivent à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal. À sa descente de l'avion, l'étudiant sera dirigé vers le bureau de l'immigration canadienne, où il devra présenter son passeport et, selon le cas, son permis d'études pour en effectuer la validation, ou encore, la lettre du bureau canadien des visas (certains bureaux canadiens des visas envoient plutôt un courriel) autorisant la délivrance du permis. L'étudiant ne doit quitter l'aéroport qu'une fois ces formalités remplies. En plus du passeport, du permis de séjour, de la lettre ou du courriel du bureau canadien des visas, l'agent d'immigration peut demander l'avis d'admission de l'Université, le Certificat d'acceptation du Québec et les preuves de fonds. Il est donc recommandé d'avoir ces documents à portée de la main.

Transport vers le centre-ville de Montréal

Les formalités d'immigration complétées, les bagages récupérés, la douane passée, il faut se rendre au centre-ville de Montréal. Pour ceux qui atterrissent à Montréal-Trudeau (situé à 20 km du centre-ville), il est possible d'emprunter la ligne d'autobus 747 (9 \$ payable en monnaie exacte dans l'autobus). Ce tarif offre également un laissez-passer valide 24 heures consécutives sur tout le réseau bus et métro de la STM. La course d'un taxi du centre-ville de Montréal à l'Université s'élève approximativement à 35 \$.

L'étudiant admis en médecine vétérinaire doit se rendre à Saint-Hyacinthe, située à 40 km au sud-est de Montréal. De l'aéroport, l'aérobis ou l'autobus 747 l'amènera au terminus d'autobus situé au centre-ville de Montréal. Celui-ci est relié à la station de métro Berri-UQAM. La compagnie d'autobus Transport CITVR effectue la navette entre la station de métro Longueuil et la municipalité de Saint-Hyacinthe pour environ 12 \$. La course d'un taxi du centre-ville de Montréal à Saint-Hyacinthe est d'environ 125 \$.

Accueil à l'Université

Au cours des premiers jours suivant son arrivée, le nouvel étudiant est invité à se présenter au Bureau des étudiants internationaux (BEI). Le Bureau organise des rencontres au début des trimestres d'automne et d'hiver ainsi que des activités pour orienter les nouveaux arrivants et leur donner de l'information sur les divers aspects de l'installation à Montréal, les démarches à effectuer sur le campus et les particularités du système d'enseignement québécois. Une trousse d'information est remise à chacun.

Les étudiants devront faire parvenir au Bureau des étudiants internationaux leur passeport, leur permis d'études, leur certificat d'acceptation du Québec et une preuve d'assurance médicale (s'ils sont admissibles à une exemption des cotisations au régime d'assurance collectif de l'Université). Le BEI est l'unité désignée pour consigner au dossier de chaque étudiant une copie de ces documents. La carte étudiante n'est remise qu'une fois cette démarche accomplie.

L'horaire des rencontres et des activités d'accueil offertes, est affiché à l'entrée du BEI et sur le site

www.bei.umontreal.ca.

Bureau des étudiants internationaux

Pavillon J.-A.-DeSève, Services aux étudiants

2332, boulevard Édouard-Montpetit, bureau C-351

Montréal (Québec) H3C 3J7

CANADA

Métro Édouard-Montpetit ou autobus 51 ou 119 arrêt Stirling

Tél. : 514 343-6935; téléc. : 514 343-2058

Adresse courriel: bei@sae.umontreal.ca

Site : www.bei.umontreal.ca

Facebook : www.facebook.com/EtudiantsInternationaux.UdeM

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30;

le vendredi de 9 h 30 à 16 h 30.

N.B. Les heures peuvent varier en dehors des périodes de rentrée.

Services aux étudiants

Que ce soit pour rencontrer des gens par le biais d'activités qui vous intéressent, développer vos méthodes d'étude ou vos habiletés de rédaction en français, connaître les différentes possibilités d'aide financière, vous assurer que vous avez fait le bon choix de programme, tout savoir sur les possibilités d'étudier à l'étranger, prendre soin de votre santé mentale et physique, vous renseigner sur les perspectives d'emploi sur le campus ou à l'extérieur et bien plus encore, les SAÉ vous offrent une vaste gamme de services qui répondront à vos besoins. Furetez à travers les pages de ce guide pour découvrir l'offre de service complète des SAÉ !

www.sae.umontreal.ca



Services aux étudiants

LOGEMENT TEMPORAIRE

À son arrivée, l'étudiant aura possiblement à se loger temporairement avant de s'installer dans un logement permanent. Montréal dispose d'un réseau d'hébergement susceptible de convenir à tous les goûts et à toutes les bourses. Le choix est vaste : hôtels, gîtes touristiques, auberges de jeunesse. Il est conseillé de réserver avant de quitter son pays et pour quelques jours. Pour en savoir davantage sur les possibilités d'hébergement à Montréal, consultez le site www.tourisme-montreal.org.

Voici quelques adresses utiles :

Auberge de jeunesse HI - Montréal

1030, rue Mackay
(métro Lucien-L'Allier)
Tél. : 514 843-3317

Chambre simple ou double

À partir de 80 \$ + tx / nuitée

Dortoir

À partir de 21 \$ + tx / nuitée

Hébergement Montréal

Répertoire de divers types
d'hébergement

www.hebergementmontreal.com

Residence Inn Marriott

2170, Lincoln
(métro Atwater)
Tél. : 514 935-9224

Chambre simple ou double (munie d'une cuisine)

À partir de 94 \$ / nuitée (longs séjours)

Inclus dans le prix:

- Déjeuner buffet
- Accès à la piscine et à la salle d'exercices
- Internet sans fil

Pour que vous ou votre famille bénéficiez de tarifs avantageux, mentionnez que vous êtes de l'UdeM !

Hôtel Terrasse Royale

5225, ch. de la Côte-des-Neiges
Tél. : 514 739-6391

Occupation simple ou double

109 \$ + tx / nuitée

Occupation simple ou double

685 \$ + tx / semaine

Hôtel Y de Montréal (YMCA)

1355, boul. René-Lévesque Ouest
(métro Peel)
Tél. : 514 866-9942

Chambre simple

À partir de 50 \$ + tx / nuitée

Chambre double

à partir de 60 \$ + tx / nuitée

Auberge de l'Hôtel de Paris

901, rue Sherbrooke Est
(métro Sherbrooke)
Tél. : 514 522-6861

Chambre budget

à partir de 69 \$ + tx / nuitée

Dortoir

23 \$ à 25 \$ / nuitée

Les studios Hôtels

2450, boul. Édouard-Montpetit
(métro Université-de-Montréal)
Tél. : 514 343-8006

Chambre simple

À partir de 45 \$ + tx / nuitée

Chambre double

À partir de 50 \$ + tx / nuitée

Suite avec salle de bain privée

À partir de 105 \$ + tx / nuitée

Disponible seulement du 1^{er} mai au 24 août

Hôtel Casa Bella

264, rue Sherbrooke Ouest
(métro Place-des-Arts)
Tél. : 514 849-2777
Sans frais : 1 888 453-2777

Chambre simple (lit double)

1 personne

À partir de 60 \$ + tx / nuitée

2 personnes

À partir de 70 \$ + tx / nuitée

Pavillon Jean XXIII

4300, boul. Queen-Mary
(près de l'Oratoire St-Joseph)
Tél. : 514 733-8211, poste 2640

Chambre simple

À partir de 45 \$ / nuitée

Chambre double

À partir de 80 \$ / nuitée

Les prix incluent les taxes et le pdj.

Résidence Maria-Goretti

3333, chemin de la Côte-Ste-Catherine
(près de l'UdeM)
Tél. : 514 731-1161

Chambre simple

40-45 \$ / nuitée

200-250 \$ / semaine

525-575 \$ / mois

**Pour femmes seulement*

Logement

Le bureau du logement hors-campus peut vous aider à trouver un logement dès votre arrivée. Pour info : www.logement.umontreal.ca



SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Les personnes désireuses de se familiariser avec le Québec sont invitées à suivre le cours Introduction au Québec (QCF 1050), offert chaque année au trimestre d'automne par la Faculté des arts et des sciences. Des professeurs y abordent une facette de la société québécoise sous l'angle de leur discipline respective (histoire, démographie, sciences politiques, littérature, histoire de l'art, etc.). Un second cours, intitulé Culture et société du Québec contemporain (QCF 1960), est offert à l'été par la Faculté des arts et des sciences. Il est donné de façon intensive sur une période de trois semaines à la fin juillet et au début d'août. Pour plus d'information, consultez le site www.fas.umontreal.ca.

LANGUE

Montréal est une ville francophone, mais où le français côtoie harmonieusement l'anglais. Toutefois, l'Université de Montréal est un établissement francophone et les cours y sont donnés en français.

Programmes de 1^{er} cycle

Tout candidat dont les études antérieures n'attestent pas une connaissance de la langue française adéquate pour le programme demandé doit réussir un test de français (condition d'admissibilité) afin de démontrer qu'il possède une connaissance suffisante du français (oral et écrit) pour suivre le programme de son choix. S'il réside hors Québec, le candidat visé doit subir le Test de français international (TFI) de la firme Educational Testing Service (ETS) à l'endroit indiqué par le personnel d'ETS et dans les délais prescrits par l'Université. Chaque candidat doit réussir le test selon les conditions propres au programme auquel il veut être admis.

Le cas échéant, et s'il est admis, le candidat se soumettra, à l'Université de Montréal, au second volet du Test de français de l'UdeM, soit une rédaction. Par la suite, le candidat admis dont les résultats auront révélé des lacunes pourra ou devra, selon les conditions de son programme, suivre des cours pour améliorer sa connaissance du français et ainsi favoriser ses chances de réussite à l'UdeM. Pour plus de détails sur le test d'aptitude linguistique, les seuils exigés par programmes et les délais prescrits, veuillez consulter le site du Centre de communication écrite : www.cce.umontreal.ca

Programmes de 2^e et 3^e cycles

Le doyen de la Faculté des études supérieures peut imposer un test de français au candidat dont la langue maternelle n'est pas le français ou dont les études antérieures n'ont pas été faites en français. Si, eu égard aux exigences du programme, le résultat à ce test est trop faible, le doyen peut refuser d'admettre le candidat, ou encore, autoriser son admission à la condition que celui-ci suive des cours de français et obtienne un résultat satisfaisant. Enfin, même si la connaissance de l'anglais n'est pas exigée, les étudiants qui ne peuvent lire dans cette langue s'exposent à des difficultés, étant donné le grand nombre d'ouvrages de référence en anglais.

Cours de langues et soutien linguistique

À l'Université de Montréal, l'École de langues de la Faculté de l'éducation permanente offre des cours de français et d'anglais, de même qu'un certificat en français langue seconde ou étrangère (www.fep.umontreal.ca/langues/).

En outre, le Centre de communication écrite propose des activités de soutien linguistique en français aux étudiants admis (ateliers, centre d'aide en français, exercices d'apprentissage, de révision et d'autoformation, etc.). Le Bureau de soutien aux nouveaux étudiants, quant à lui, offre entre autres choses, des ateliers de conversation française (www.sae.umontreal.ca/nouveauxetudiants/index.htm).

Il est aussi possible d'apprendre ou de parfaire d'autres langues à l'Université de Montréal. Pour en savoir davantage : www.langues.umontreal.ca.

CLIMAT

Situé loin de la mer, Montréal connaît un climat de type continental avec de brusques fluctuations de température, des étés chauds et des hivers froids.

Dans la région de Montréal, la période d'enneigement est de 12 à 13 semaines. La température moyenne en hiver est de -10 °C et oscille entre -30 °C et 0 °C. Il est donc nécessaire de se vêtir chaudement. À l'intérieur, tout est très bien chauffé (à plus de 20 °C).

VÊTEMENTS

Au Québec, les vêtements doivent s'adapter au rythme des saisons. Les étudiants qui ne possèdent pas de vêtements appropriés pour l'hiver pourront se les procurer à Montréal, car ils y sont abondants et adéquats. Anorak, lainages, bottes imperméables avec doublure, gants, bonnet de laine et écharpe sont indispensables. Pour l'automne et le printemps, un manteau de pluie, un pull-over ou un cardigan seront appréciés. Pendant l'été, chaud et humide, des vêtements légers sont indiqués. À l'Université, la tenue vestimentaire des étudiants est, de façon générale, décontractée. Le prix des vêtements varie énormément. Plusieurs magasins ont des soldes fréquents. Pour la première année, il faut prévoir de 300 \$ à 600 \$ pour l'achat de vêtements d'hiver.

LOGEMENT

Les résidences universitaires sont réservées aux étudiants réguliers à temps plein. Le nombre de chambres est très limité et il n'y a pas de logement pour les couples (avec ou sans enfants). Pour le trimestre d'automne, le formulaire de location et le dépliant sont disponibles vers la mi-février et l'inscription débute le 1^{er} mars. Pour le trimestre d'hiver, la demande de location est inscrite sur une liste d'attente. Le loyer d'une chambre simple est d'environ 365 \$ par mois et il faut signer un bail. Pour plus d'information ou pour demander une chambre, s'adresser à :

Direction des résidences
Université de Montréal
C. P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
CANADA
Tél. : 514 343-6531
Télé. : 514 343-2353
www.residences-etu.ca

Pour trouver un logement à l'extérieur du campus, on peut se présenter au Bureau du logement hors campus de l'Université ou consulter le site www.logement.umontreal.ca.

Le Bureau dispose d'une banque informatisée d'appartements et de chambres situés à proximité de l'Université ou dans des quartiers facilement accessibles en métro ou en autobus.

Le Bureau ne peut pas faire de réservations. Il faut donc prévoir du temps à son arrivée pour trouver un logement qui conviendra à ses besoins. Il est recommandé d'arriver de deux à trois semaines avant le début des cours.

Bureau du logement hors campus

Pavillon J.-A.-DeSève

2332, boulevard Édouard-Montpetit, 3^e étage

Montréal (Québec) H3C 3J7

CANADA

Tél : 514-343-6533

Courriel: logement@sae.umontreal.ca

TYPES DE LOGEMENTS

Chambre

Une chambre dans une maison privée est habituellement meublée. Le loyer inclut le chauffage, l'eau chaude, l'électricité et l'usage de la cuisine. En général, la salle de bains et la cuisine sont partagées avec les autres occupants. Le loyer mensuel est d'environ 400 \$.

Appartement

Le nombre de pièces varie (toutes les pièces comptent pour une, la salle de bains pour 1/2), mais l'appartement comporte toujours une cuisine et une salle de bains privées. En règle générale, l'appartement n'est équipé que d'une cuisinière et d'un réfrigérateur et n'est pas meublé. Le propriétaire doit indiquer si le coût du chauffage est inclus ou non dans le prix du loyer. En plus des meubles essentiels, il faut compter au moins 250 \$ pour la literie, la vaisselle et la batterie de cuisine, qui ne sont pas fournies. Certains appartements sont meublés mais sont généralement assez petits et relativement chers.

Coût mensuel moyen d'un appartement situé près de l'Université :

1 1/2 pièce (meublé ou non)	550 \$
2 1/2 pièces (non meublé)	600 \$
3 1/2 pièces (non meublé)	675 \$
4 1/2 pièces (non meublé)	800 \$

Des frais de base peuvent s'ajouter au loyer d'un appartement :

- l'électricité et l'éclairage : variables selon la consommation (environ 50 \$ par mois);
- le gaz (s'il y a lieu) : pour la cuisinière (environ 35 \$ par mois);
- le chauffage : variable selon la consommation (environ 120 \$ par mois pour les mois d'hiver – de novembre à avril – et 30 \$ par mois de mai à octobre);
- le téléphone : environ 75 \$ pour l'installation (une caution d'au moins 200 \$ peut être exigée, remboursable au départ de l'abonné). Par la suite, le service de base coûte au minimum 40 \$ par mois (communications interurbaines en sus), certains forfaits incluent également un accès à internet et/ou la télévision par cablodistribution ou par satellite (environ 115 \$ par mois);
- les meubles : si l'appartement n'est pas meublé, prévoir de 300 \$ à 1 000 \$.

En général, les propriétaires exigent la signature d'un bail d'un an. Dans certains cas, le bail peut être verbal. Qu'il soit écrit ou verbal, le bail est un engagement juridique. Le locataire désireux de quitter son logement avant l'expiration du bail doit trouver un remplaçant (sous-locataire) avec l'accord du propriétaire. Il est fortement conseillé de souscrire une assurance habi-

tation couvrant la responsabilité civile, le vol et les incendies (coût variable; prévoir de 200 \$ à 350 \$ par année).

NOURRITURE

Il est généralement plus économique de cuisiner chez soi et d'apporter un casse-croûte à l'Université que d'aller au restaurant. Les restaurants universitaires (cafétérias, cafés, etc.) offrent les trois repas de la journée à des prix moindres que ceux des restaurants ordinaires. Dans ces derniers, il convient de laisser un pourboire de 10 % à 15 % de la note avant taxe, le service n'étant pas compris.

COÛT DE LA VIE

Bien que le coût de la vie à Montréal soit relativement bas en comparaison des autres grandes villes nord-américaines, un étudiant étranger doit s'attendre à déboursier des sommes importantes pour son installation ainsi que pour l'achat de vêtements d'hiver et de manuels scolaires.

La taxe sur les produits et services (5 %) et la taxe de vente du Québec (9,5 %) sont perçues sur la plupart des biens de consommation et des services. Les prix affichés n'incluent généralement pas les taxes.

Voici une estimation du coût annuel d'un séjour d'études à l'Université de Montréal :

BUDGET TYPE (EN DOLLARS CANADIENS)

Frais d'arrivée et d'installation

• arrivée (déplacements, logement temporaire, restaurants)	450 \$
• installation (articles de maison, caution téléphone, etc.)	600 \$
• vêtements d'hiver	600 \$
	<hr/>
	1 650 \$

Frais de subsistance

• logement et charges	500 \$/ mois
• nourriture	350 \$/ mois
• transport	80 \$/ mois
• téléphone	40 \$/ mois
• divers	150 \$/ mois

Total :

1 120 \$/ mois

13 440 \$/ année

Autre

• livres et fournitures	600 \$/ année
-------------------------	---------------

Droits de scolarité et assurance médicale

• droits de scolarité par trimestre (varient selon le cycle et le programme, voir p. 15)	– \$ /trimestre
• assurance médicale (maladie/accident)	1000 \$ /année
• assurance pour soins dentaires	120 \$ /année

REMARQUE : Prévoir une hausse annuelle de 2 % à 5 %. Les autorités de l'immigration exigent un minimum de 11 600 \$ par année pour les frais de subsistance. L'étudiant qui compte habiter seul devrait cependant prévoir un montant supérieur, soit environ 1 250 \$ par mois.



A

COORDONNÉES DES ORGANISMES INTERNATIONAUX

Bureaux de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) dans le monde : www.auf.org

Bureau Afrique centrale et des Grands-Lacs

Université de Yaoundé I
Faculté des lettres et sciences humaines
B.P. 8114
Yaoundé (Centre)
Cameroun
Tél. : 237 22 23 97 45
www.auf.org/bureau-afrique-centrale-et-des-grands-lacs

Bureau Afrique de l'Ouest

B. P. 10017
Dakar-Liberté
Sénégal
Tél. : 221 33 824 29 27
www.auf.org/bureau-afrique-de-l-ouest

Bureau des Amériques

Case postale du Musée, C.P. 49714
Montréal (Québec) H3T 2A5
Canada
Tél. : 514 343-7241
www.auf.org/bureau-ameriques

Bureau Asie – Pacifique

21, rue Lê Thanh Tông
Hanoi
Viêtnam
Tél. : 84 (4) 824 73 82
www.auf.org/bureau-asie-pacifique

Bureau Caraïbe

51, rue Dufort, Bois Verna HT-6114
Port-au-Prince Haïti
Tél. : 509 29 42 67 80
www.auf.org/bureau-caraibe

Bureau Europe centrale et orientale

1, rue Schitu Magureanu
Mezzanine 050025 Bucarest
Roumanie
Tél. : 40 21 312 12 76
www.auf.org/bureau-europe-centrale-et-orientale

Bureau Europe de l'Ouest

12, Boulevard Baudouin 6ème étage
C/O Espace Wallonie Bruxelles
International
1000 Bruxelles
Belgique
Tél. : 32 2 290 93 52
www.auf.org/bureau-europe-de-l-ouest

Bureau Moyen-Orient

B.P. 11-9082 - Riad El Solh
Beyrouth 1107 2280
Liban
Tél. : 961 1 420 270
www.auf.org/bureau-moyen-orient

Bureau Océan indien

7, rue Joël Rakotomalala Faravohitra
B.P. 8349
101 Antananarivo
Madagascar
Tél. : 261 20 22 318 04
www.auf.org/bureau-ocean-indien

AUTRES ORGANISMES

Banque mondiale The World Bank

Programmes de bourses
universitaires (JJ / WBGSP)
1818, H Street NW - MSN J4-402
Washington D.C.
États-Unis 20433
Tél.: 202-473-6849
wbi.worldbank.org/wbi/scholarships

Bureau canadien de l'éducation internationale

220, avenue Laurier Ouest,
bureau 1550
Ottawa (Ontario) K1P 5Z9
Canada
Tél.: 613-237-4820
www.cbie-bcei.ca

ONU – Siège social

Organisation des Nations Unies
First Avenue at 46th street
New York, New York 10017
États-Unis
www.un.org

Organisation des États américains

Secrétariat général
Département des bourses
Washington D.C.
États-Unis 20006
Tél.: 202-370-5000
www.oas.org

UNESCO – Canada

Commission canadienne pour l'UNESCO,
350 rue Albert C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8
Canada
Tél.: 613-566-4414 ou 1-800-263-5588
www.unesco.ca

UNESCO – France

7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France
www.unesco.org

B

NIVEAUX D'ÉQUIVALENCE PAR PAYS POUR L'ADMISSION AUX 2^E ET 3^E CYCLES *

La liste qui suit indique, pour chaque pays, le grade qui est habituellement accepté par la Faculté des études supérieures dans le cas d'une demande d'admission à la maîtrise et au doctorat. Le fait de détenir ce grade ne garantit cependant pas l'admission.

PAYS	2 ^E CYCLE **	3 ^E CYCLE (DOCTORAT)
Afghanistan	Bachelor	Master
Afrique du Sud	Bachelor	Master
Albanie	Titul ; Bachelor	Diplomë e studimeve te Thelluara pasuniversitare or Master
Algérie	Licence (DEUA); Bachelor	Maîtrise or DEA ; Master
Allemagne	Diplom, Magister Artium; Baccalaureus, Bachelor	Magister grad; Magister, Master
Arabie Saoudite	Bachelor	Master

Argentine	Licenciatura	Maestría
Arménie	Bachelor	Master
Australie	Bachelor	Master
Autriche	Magister ; Diplom ; Bakkalaureus ; Bachelor	Diplom studien ; Master ; Magister
Bangladesh	Bachelor	Master
Belgique (Francophone)	Candidature, Maîtrise ; Bachelor	Licence; DEA; DESS ou Maîtrise
Belgique (Néerlandophone)	Kandidaat ; Bachelor	Licentiaat ; Master
Bénin	Licence; Maîtrise ; Bachelor	DEA ; Master
Biélorussie	Bakalavr	Magistr
Bolivie	Bachiller, Licenciatura	Maestria
Bosnie-Herzégovine	Diploma Visokog Obrazovanja ; Bachelor	Magistar ou Master
Brésil	Bacharelado, Licenciatura	Mestrado
Bulgarie	Bakalavr; Bachelor	Magistr; Master
Burkina Faso	Licence ; Maîtrise	DEA, DESS
Burundi	Licence	DEA
Cambodge	Bachelor; Licence	Pas d'équivalent à la maîtrise canadienne
Cameroun (système anglais)	Bachelor	Master
Cameroun (système français)	Licence, Maîtrise	DEA, DESS (DIPEN or DIPESS II)
Canada	Bachelor	Master
Chili	Bachiller, Licenciatura	Magister
Chine (République de)	Bachelor, Xueshi	Master, Shoshi
Chine (Hong Kong)	Bachelor	Master
Colombie	Licenciatura	Magister
Congo (République Populaire de)	Licence; Maîtrise	DEA ; Master
Congo (République Démocratique du)	Gradué	Licence
Corée (République de)	Bachelor	Master
Costa Rica	Bachillerato universitario, Licenciatura	Maestría
Côte d'Ivoire	Licence; Maîtrise	DEA
Croatie	Diploma; Bachelor	Magistar ; Master
Cuba	Licenciatura, Licenciado	Maestria
Danemark	Bachelor	Candidatus Degree ou Master
Égypte	Baccalaureos	Magistr
Espagne	Diplomado; Licenciado ; Bachelor	Maestria ou Master
Équateur	Licenciatura	Maestria
Estonie	Bakalaureus, Bakalausekraad ; Bachelor	Magister, Magistrikraad ou Master

États-Unis	Bachelor	Master
Finlande	Bachelor, kandidaati, Kandidat	Maisteri, Magister, Master
France	Licence, Maîtrise	DEA; DESS; Master (M2)
Gabon	Licence; Maîtrise	diplôme d'administrateur civil; Institut d'économie et ENA ; Master
Ghana	Bachelor	Master
Grèce	Ptychio; Bachelor	Metaptychiako Diploma; Master
Guinée	Licence; Maîtrise	DEA; DES
Haïti	Licence, Bachelor	Maîtrise
Hongrie	Egyetemi Oklével; Bachelor (Alapfokozat)	Szakirányú Továbbképzési Oklével; Master (Mesterfokozat)
Inde	Bachelor	Master
Indonésie	Sarjana	Magister
Irak	Bachelor	Master
Iran	Bachelor, Karshenasi	Master, Karshenasi
Irlande	Bachelor	Master
Islande	Baccalaureatus; Bachelor	Meistaraprof ; Master
Israël	Bachelor	Master
Italie	Laurea; Licenza	Post-Lauream; Laurea specialistica (CLS)
Japon	Gakushi, Bachelor	Shushi, Master
Jordanie	Bachelor	Master
Liban	Licence, Maîtrise; Bachelor	DEA, DESS, Magistère
Liberia	Bachelor	Master
Libye	Bachelor	Master
Lituanie	Bakalauras, Bachelor	Magistras, Master; Magistrantura
Luxembourg	Bachelor	Master
Macédoine	Bachelor/Diplomiran	Master/Magister po
Madagascar	Licence; Maîtrise	DEA; DES
Malaisie	Bachelor	Master
Mali	Diplôme, Titre professionnel, Maîtrise ; Licence	DEA ; Master
Malte	Bachelor	Master
Maroc	Licence; Maîtrise	DES, DESA, DESS ; Master
Maurice (Ile)	Bachelor	Master
Mexique	Licenciatura	Maestria
Moldavie	Diploma de Licență ; Bachelor	Maitrise ou Master
Montenegro	Diploma Visokog Obrazovanja, Bachelor	Magistar, Master
Niger	Licence; Maîtrise	DEA; DESS

Nigeria	Bachelor	Master
Norvège	Candidatus, Candidata, cand. Magisterii; Bachelor	Graduate degree ou Master
Nouvelle-Zélande	Bachelor	Master
Pakistan	Bachelor Honours	Master
Paraguay	Licenciado, Licenciatura	Maestria, Magister
Pays-Bas	Bachelor	Master
Pérou	Bachiller, Licenciatura	Maestria
Pologne	Bachelor ; Licencjat	Magister; Master
Portugal	Bachelor, Licenciado	Master, Mestre
République Centrafricaine	Licence ; Maîtrise	Maîtrise (M2)
République Tchèque	Bachelor, bakalářské	Master, Magisterské
Roumanie	Bachelor, Licenta	Master
Royaume-Uni (Angleterre; Irlande du Nord et Pays de Galles)	Bachelor	Master
Russie (Fédération de)	Bachelor, Bakalavr	Magistr
Rwanda	Bachelor ; Licence	Maîtrise
Sénégal	Licence; Maîtrise	DEA
Serbie	Diploma Visokog Obrazovanja, Bachelor	Magistar, Master
Singapour	Bachelor	Master
Slovaque (République)	Bakalar, Bachelor	Magisterské, Master
Slovénie	Bachelor ; Univerzitetni diplomirani	Magisterij ou Master
Soudan	Bachelor	Master
Sri Lanka	Bachelor	Master
Suède	Kandidatexamen, Bachelor; Magister, Master	Licentiate degree; Master ; Magisterexamen
Suisse	Licence, Lizentiat ;Bachelor	Master
Syrie	Bachelor; Licence	Master
Taiwan	Bachelor	Master
Tchad	Licence	Maîtrise
Thaïlande	Bachelor	Master
Togo	Licence, Maîtrise	DEA, DESS ; Master
Tunisie	Licence, Maîtrise	DESS, Mastère, Master
Turquie	Lisans Diploması (Licentiate Degree); Bachelor	Yüksek Lisans Diploması (Higher Licentiate Degree); Master
Ukraine	Bachelor, Bakalavr	Master, Magister
Venezuela	Licenciatura	Magister
Vietnam	Bachelor, Bang Tot Nghiep Dai Hoc, Licence	Master, Thac si



[ADMISSION.UMONTREAL.CA](https://admission.umontreal.ca)